

AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL 2018 DE LA SOCIÉTÉ ATRIUM

Cimetières et crématoriums de Bron-Parilly et de Rillieux-la-Pape

La commission prend connaissance de l'activité 2018 d'ATRIUM, délégataire de service public de la Métropole de Lyon jusqu'en 2023, et filiale de la société OGF - Omnium de Gestion et de Financement.

La commission relève les mêmes tendances que l'année précédente : augmentation des crémations, stagnation des inhumations et évolution régulière des ventes de concessions.

Pour la partie financière, la CCSPL pointe la chute du résultat de l'année 2018, toutefois positif, et note, que de ce fait, le résultat net progresse plus lentement.

La CCSPL souligne la rentabilité moyenne du contrat avant impôts de 4,7%, et se dit favorable à l'annulation de la hausse de tarif des crémations, initialement prévue en 2020, au vu des résultats supérieurs au compte d'exploitation prévisionnel.

La commission prend acte que les investissements, du concessionnaire sont moins élevés, et que ceux du délégant, sur les deux sites (Bron et Rillieux-la-Pape), se maintiennent à un niveau important (983 K€ HT), grâce à la poursuite de l'aménagement de clairières.

La CCSPL souligne la transparence sur l'utilisation des recettes de valorisation des métaux issus des crémations. La commission approuve le choix de réaliser une œuvre artistique qui sera installée sur le site de dispersion de Bron, ainsi que le versement de subventions à 6 associations liées au deuil.

En matière environnementale, la CCSPL soutient l'absence d'utilisation de produits phytosanitaires et le réemploi sur place des déchets verts, ainsi que le projet d'arrosage automatique des deux sites. La commission demande à disposer, pour l'année prochaine, d'un bilan de la convention sur la biodiversité au sein des cimetières, signée en octobre 2018 pour une durée de 3 ans, entre le concessionnaire et des associations de défense de l'environnement. La Commission note que les émissions atmosphériques du crématorium de Bron respectent les limites réglementaires et souhaite disposer, dans la mesure du possible, des données en volume annuel de polluants.

La CCSPL note le projet d'extension de 2 ha actuellement en cours d'étude par les services de la Métropole sur le site de Bron, et **souhaite que soit engagée une réflexion** sur une politique publique métropolitaine du funéraire, en lien avec les Communes. La commission émet le vœu que soit abordée la question, à moyen terme, de la capacité d'accueil dans les cimetières de l'agglomération lyonnaise et le choix d'un emplacement à prévoir pour un troisième cimetière métropolitain.